

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 27

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

OBJET

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**RACHAT D'UNE CONCESSION –
COLUMBARIUM**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY C. RIFF C. MERCIER A. DEVEMY D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR F. COQUELET I. PLOUVIER MP. THUILLET L. BLONDEAU C. DESROUSSEAU C. GRAND G. MONTAY

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 06/12/2022

Etaient excusés : B. MERESSE S. PIROTTE A. AIT BAHA S. SPOTO B. LE MIGNENT L. PHILIPPE A. MALABOEUF

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/11/2022

Procurations respectives à : L. BLONDEAU C. COLLET H. DUMOULIN G. MONTAY G COLLET D. RAMEZ C. MERCIER

Un scrutin a eu lieu, Véronique PORQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme DOURNEL Josette, domiciliée à Lesquin (59810), Le Moulin des Flandres, Résidence Domitys, 18 rue des Meuniers, a acquis le 9 novembre 2017 une case de columbarium pour une durée de 30 ans. Cette concession a été acquise pour la somme de 887€. Mme DOURNEL a exprimé son souhait de rétrocéder la concession à la commune. La dite concession est libre de tout occupant.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter la rétrocession de la concession détenue par Mme DOURNEL, au prix de 739,17 €, calculés au prorata temporis des années sur la base du prix d'achat de la concession.

Adopté à l'unanimité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 6 décembre 2022

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

